

RÉUNION DU CONSEIL D'EXPERTS SUR LE DROIT EN MATIÈRE D'ONG DE LA CONFÉRENCE DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES DU CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 28-29 septembre 2015

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

I. Introduction

La réunion du Conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG débute par une photo de groupe réunissant les membres présents autour d'une photo de M. Intigam Aliyev, qui purge actuellement une peine de sept années d'emprisonnement en Azerbaïdjan en raison de son engagement en faveur des droits de l'homme et de la société civile.

Le président du Conseil d'experts ouvre la réunion par un discours de bienvenue destiné en particulier aux nouveaux membres. Il décrit le travail effectué par le Conseil d'experts depuis sa création en janvier 2008. Il fait part de sa préoccupation concernant la situation de la société civile en Azerbaïdjan et en Fédération de Russie, souligne l'importance de la Recommandation (2007)¹⁴ sur le statut juridique des ONG en Europe, explique le rôle de la Conférence des OING dans le « quadrilogue » (c'est-à-dire son interaction avec le Comité des Ministres, l'Assemblée parlementaire et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux) et présente la façon dont le Conseil d'experts coopère avec les différents acteurs du Conseil de l'Europe et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE afin d'améliorer l'environnement pour les ONG. Pour conclure, il attire l'attention sur le fait que le Conseil d'experts doit soutenir par ses contributions les initiatives du Secrétaire Général et de la Conférence des OING.

II. Echange de vues avec Matjaz Gruden, directeur de la planification politique

Matjaz Gruden explique l'objectif des rapports annuels du Secrétaire Général sur la situation de la démocratie, des droits de l'homme et de l'état de droit, qui est en particulier de collecter les informations émanant des différentes procédures de suivi afin de promouvoir le respect par les Etats membres des normes du Conseil de l'Europe et de fournir une assistance technique en cas de besoin.

Le deuxième rapport a été publié en avril 2015 et couvre cinq domaines : efficacité et indépendance du système judiciaire, liberté d'expression, liberté de réunion et liberté d'association, fonctionnement des institutions démocratiques et sociétés inclusives et citoyenneté démocratique. Le troisième rapport sera organisé de la même manière.

En réponse à une question de Matjaz Gruden, le président du Conseil d'experts indique que celui-ci est tout à fait disposé à apporter une contribution sur le thème de la liberté d'association pour le troisième rapport du Secrétaire Général.

III. Réunion conjointe de la Commission permanente de la Conférence des OING et du Conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG

Claudia Luciani, directrice de la gouvernance démocratique, Direction générale de la démocratie, participe à la réunion conjointe et présente les domaines d'activité de sa Direction, qui traite aussi bien des institutions démocratiques et les élections que de la gestion de la diversité, de la culture, de la biodiversité et de la société civile (http://www.coe.int/t/democracy/dir_demgov_FR.asp). Elle recommande aux membres du Conseil d'experts de veiller à ce que leurs activités s'articulent bien avec celles des autres organes du Conseil de l'Europe et à accroître la visibilité et l'impact de leurs travaux.

La discussion des membres de la Commission permanente et du Conseil d'experts porte sur deux priorités du Plan d'action de la Conférence des OING :

- liberté de réunion et d'association et création d'un environnement favorable au fonctionnement des ONG dans les Etats membres du Conseil de l'Europe ;
- gouvernance démocratique à travers le renforcement de la participation de la société civile au processus décisionnel à l'échelle locale, nationale et européenne ;

et notamment sur deux initiatives concrètes :

- visites d'information de la Conférence des OING en Bulgarie et en Moldova, ainsi que dans d'autres Etats membres du Conseil de l'Europe ;
- lab « Protéger l'espace civique dans les milieux intergouvernementaux » organisé le 19 novembre dans le cadre du Forum mondial de la démocratie.

L'objectif des visites d'information en Bulgarie et en Moldova est d'en savoir davantage sur la situation de la société civile et sa participation aux processus décisionnels. Anna Rurka, Présidente de la Conférence, invite le Conseil d'experts à participer à ces visites.

Le lab « Protéger l'espace civique dans les milieux intergouvernementaux » se penchera sur les initiatives qui existent en faveur de la protection des défenseurs des droits de l'homme et des responsables de la société civile, et permettra de dégager des pistes d'action pour la Conférence des OING.

La situation d'Intigam Aliyev est évoquée. Une lettre au nom de la Conférence des OING a été envoyée au Président de l'Azerbaïdjan, mais aucune réponse n'a encore été reçue.

Les participants soulignent que la Conférence a un rôle essentiel à jouer par sa vigilance et ses interventions auprès des gouvernements pour leur demander de rendre compte de leurs actes.

IV. Table ronde sur la protection de l'espace civique avec la participation de représentants du Conseil de l'Europe

L'objectif de la table ronde est d'échanger des informations sur les travaux en cours et prévus, et d'étudier les possibilités de coopération et de coordination.

Les demandes d'avis sur la législation en matière d'ONG sont généralement soumises à la Commission de Venise par d'autres organes du Conseil de l'Europe et non par le gouvernement de l'Etat concerné. Il est nécessaire de coordonner les efforts du Conseil d'experts et de la Commission de Venise visant à améliorer la législation relative aux ONG, ainsi que son application. Le Conseil d'experts pourrait apporter une contribution écrite lorsque la Commission de Venise prépare un avis en la matière. La question est soulevée de savoir si le Conseil d'experts et la Commission de Venise pourraient préparer des avis conjoints, sur le modèle des avis conjoints de la Commission de Venise et du BIDDH de l'OSCE.

Le Comité directeur pour les droits de l'homme pourrait préparer une étude sur l'impact de la législation, des politiques et des pratiques nationales sur les activités des organisations de la société civile, des défenseurs des droits de l'homme et des institutions nationales chargées de la promotion et de la protection des droits de l'homme, l'objectif étant d'élaborer des propositions sur la protection et la promotion de l'espace de la société civile dans les Etats membres.

Le directeur des affaires politiques indique que l'essentiel du travail sur la liberté d'association devrait être mené dans les Etats membres qui ont besoin d'une société civile forte. Il explique également que le Conseil d'experts peut apporter une utile contribution par ses évaluations indépendantes et lui demande de jouer un rôle plus actif.

La jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme concernant l'article 11 de la Convention européenne des droits de l'homme examine souvent la liberté d'association en lien avec d'autres droits et libertés protégés par la Convention.

La commission des questions juridiques et des droits de l'homme de l'Assemblée parlementaire prépare un rapport sur le thème « Comment prévenir la restriction inappropriée des activités des ONG en Europe ? », qui doit être débattu pendant la session de janvier de l'Assemblée. Elle a été à l'origine de plusieurs déclarations sur les défenseurs des droits de l'homme et les ONG en Azerbaïdjan et en Fédération de Russie, et a saisi la Commission de Venise pour avis sur la loi russe relative aux « organisations indésirables ».

V. Préparation du programme de travail 2015-2016

Les membres du Conseil d'experts procèdent à un échange de vues sur la situation de la société civile et de son environnement juridique dans plusieurs pays et débattent afin de déterminer quelles questions thématiques sont particulièrement importantes. Ils réfléchissent au format et à la diffusion des rapports du Conseil d'experts, l'objectif étant de mieux faire connaître celui-ci et d'accroître l'impact de ses travaux. Ils abordent aussi la question de savoir comment éviter que des initiatives du Conseil d'experts destinées à soutenir la société civile n'aillent à l'encontre de leur but.

VI. Décisions

Soutien à Intigam Aliyev :		
Les membres du Conseil d'experts restent en contact avec la Présidente de la Conférence des OING et les ONG partenaires	Les membres du Conseil d'experts	En cours
Questions thématiques :		
Développements de normes, mécanismes et jurisprudence (<i>Developments in standards, mechanisms and case law</i>) [OING Conf/Exp (2013) 2] : préparer une mise à jour de l'étude	Jeremy McBride	30 octobre 2015
Politique fiscale : préparer une note d'orientation sur l'opportunité pour le Conseil d'experts d'organiser une conférence sur ce sujet	Dragan Golubovic	20 novembre 2015
[OING Conf/Exp (2014) 2] Avocats travaillant à titre gratuit : voir si le Conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG peut associer ces avocats à son travail	Katerina Hadzi Miceva Mechthild Lauth	
Bonnes pratiques contribuant à un environnement favorable pour les ONG : préparer une note d'orientation pour évaluer la faisabilité d'une compilation	Mihaela Preslavsca	30 novembre 2015
Lobbying : recueillir les documents du Conseil de l'Europe sur la question	Secrétariat	5 octobre 2015
Lobbying : évaluer la nécessité d'une action du Conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG à la lumière du travail de l'Assemblée parlementaire et du Comité européen de coopération juridique	Cyril Ritchie	15 novembre 2015
Consultation publique sur les processus d'élaboration des lois : envoyer un questionnaire afin d'identifier les principaux problèmes et les grandes tendances	Secrétariat	30 octobre 2015
Consultation publique sur les processus d'élaboration des lois : évaluer les réponses	Dragan Golubovic	30 décembre
Consultation publique sur les processus d'élaboration des lois : préparer un avis	Dragan Golubovic	29 février 2016
Régulation des activités politiques des ONG (<i>Regulating political activities of NGOs</i>) [OING Conf/Exp(2014)2] : préparer la mise à jour ainsi que de nouvelles études de cas par pays sur l'Allemagne, l'Italie, le Portugal, l'Espagne et les Pays-Bas	Mechthild Lauth, Alessandra Ricci Ascoli, Frederico Moyano Marques, Beatrice Collantes Sanchez, Simon Matthijssen Coordinator: Katerina Hadzi Miceva	20 novembre 2015 pour les études de cas par pays ; 27 novembre pour la mise à jour
Pays		
Arménie : suivre l'évolution de la situation pour voir si un soutien du Conseil d'experts est nécessaire	Dragan Golubovic Katerina Hadzi Miceva	en cours

Azerbaïdjan : examiner si l'avis relatif à la loi sur les ONG telle que modifiée en 2009 et en 2013 et son application [OING Conf/Exp(2014)]1 doit être mis à jour afin de prendre en considération les dispositions législatives récemment adoptées	Secrétariat	15 octobre 2015
Chypre : prendre contact avec la Représentation permanente de Chypre auprès du Conseil de l'Europe afin d'encourager la mise en œuvre des recommandations du document sur la stratégie « La société civile à Chypre : construire pour le futur, en particulier en ce qui concerne la révision du cadre juridique » Civil Society in Cyprus: Building for the future, in particular with regard to the revision of the legal framework ”	Président de la Conférence des OING	30 octobre 2015
Hongrie : examiner la nécessité éventuelle d'une action à la suite de la contribution reçue des dirigeants d'ONG hongroises qui participent au Forum mondial de la démocratie	Membres du Conseil d'experts	15 décembre 2015
Fédération de Russie : apporter une contribution à l'avis de la Commission de Venise sur la loi relative aux organisations indésirables en Fédération de Russie	Jeremy McBride	En cours
Fédération de Russie : recueillir des informations sur les conséquences de la loi sur les agents étrangers et de la loi sur les organisations indésirables en Fédération de Russie	Membres du Conseil d'experts. Consultation auprès des 325 OING dotées du statut participatif par la Présidente de la Conférence des OING	
Fédération de Russie : à la lumière des éléments collectés, préparer soit une déclaration, soit un avis	A déterminer	
Turquie : préparer une synthèse examinant les questions susceptibles d'appeler une action de la part du Conseil d'experts	Serkan Cengiz	30 novembre 2015
Communication :		
Etablir une liste regroupant les coordonnées de tous les membres du Conseil d'experts	Secrétariat	15 octobre 2015
Participation aux missions et aux événements de la Conférence des OING et du Conseil de l'Europe (la liste sera mise à jour régulièrement) :		
Visite d'information en Moldova de la Présidente de la Conférence des OING	Beatrice Collantes Sanchez	19-12 novembre 2015
Visite d'information en Bulgarie de la présidente de la Conférence des OING	Mihaela Preslavska	23-25 novembre 2015
Participation au Forum mondial de la démocratie	Cyril Ritchie	18-20

« Liberté vs contrôle », Strasbourg		novembre 2015
Rapporteur du lab 14 « Protéger l'espace civique dans les milieux intergouvernementaux » du Forum mondial, Strasbourg	Alessandra Ricci Ascoli	19 novembre 2015
Réunion de la Conférence des OING, Strasbourg	Cyril Ritchie et d'autres membres du Conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG	29 janvier 2016
Présentation des travaux du Conseil d'experts lors d'autres événements (la liste sera mise à jour régulièrement) :		
Réunion de concertation d'une journée pour rassembler les avis et préparer une contribution pour les recommandations pratiques du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur les bonnes pratiques et les exemples en vue de créer et maintenir un environnement juridique et opérationnel sûr et favorable pour la société civile, organisée par <i>European Center for Not-for-Profit Law</i> (ECL), Article 19 et <i>Amnesty International</i> Royaume-Uni	Katerina Hadzi Miceva	3 novembre 2015
Réunion du Forum de la société civile pour le partenariat oriental, Kiev	Présidente de la Conférence des OING	20 novembre 2015
Forum UE-ONG sur les droits de l'homme « Protecting and Promoting Civil Society Space », Bruxelles	Présidente de la Conférence des OING Membre du Conseil d'experts (à décider)	3-4 décembre 2015

VII. Date de la prochaine réunion

Tout en reconnaissant qu'il serait souhaitable que le Conseil d'experts se retrouve dans sa formation complète deux fois par an, les membres conviennent de tenir une seule réunion plénière en 2016 ; toutefois, celle-ci devrait peut-être se tenir un peu plus tôt dans l'année. La date sera fixée en consultation entre le président et le secrétariat.

Liste de Participants

Conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG

Cyril Ritchie, President
Intigam Aliyev (empêché de venir)
Serkan Cengiz
Beatrice Collantes Sanchez
Dragan Golubovic
Katerina Hadzi-Miceva Evans
Mechthild Lauth
Simon Matthijssen
Jeremy McBride
Daria Miloslavskaya (s'est excusée)
Frederico Moyano Marques
Maria Pomazkova
Mihaela Preslavska
Alessandra Ricci Ascoli
Eric Svanidze

Council of Europe

Claudia Luciani, Directrice de la Gouvernance démocratique, Direction générale II Démocratie
Jutta Gützkow, Chef de Division de la Société civile, Direction générale II Démocratie
Leire Zearra-Lezamiz, Stagiaire, Division de la Société civile
Alexandre Guessel, Directeur des Affaires politiques
Matjaz Gruden, Directeur de la Planification politique
Jennifer Schuetze-Reymann, Direction générale I Droits de l'Homme et Etat de droit
Grigori Dikov, Commission de Venise
Juris Rudevskis, Greffe de la Cour européenne des Droits de l'Homme
Agnieszka Szklanna, La Commission des questions juridiques et des droits de l'homme de l'Assemblée
Parlementaire (s'est excusée)
Silvi Adhami, Stagiaire, Secrétariat de l'Assemblée Parlementaire,



CONFERENCE OF INGOs
OF THE COUNCIL OF EUROPE

CONFERENCE DES OING DU
CONSEIL DE L'EUROPE

Ordre du jour

Salle G 04 du bâtiment Agora

Lundi 28 septembre

<p>9 h 00 – 10 h 45</p>	<p>Accueil</p> <p>Déclaration liminaire de Cyril Ritchie, président du Conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG, sur les origines et l'évolution du Conseil d'experts, les résultats qu'il a obtenus et ses projets d'action</p> <p>Déclaration liminaire de Matjaz Gruden, directeur de la planification politique, évoquant spécifiquement le chapitre 3 (Liberté de réunion et liberté d'association) du rapport du Secrétaire Général : « Situation de la démocratie, des droits de l'homme et de l'état de droit en Europe. La sécurité démocratique, une responsabilité partagée » (lien vers le rapport du SG)</p>
<p>10 h 45 – 11 h 15</p>	<p>Pause café</p>
<p>11 h 15 – 13 h 00</p>	<p>Réunion avec la Commission permanente de la Conférence des OING (salle G 06, Agora), avec la participation de Claudia Luciani, directrice de la gouvernance démocratique, Direction générale de la démocratie</p> <p>Présentation réciproque et discussion sur deux priorités du Plan d'action de la Conférence des OING [lien vers le Plan d'action] :</p> <ul style="list-style-type: none"> - liberté de réunion et d'association et création d'un environnement favorable au fonctionnement des ONG dans les Etats membres du Conseil de l'Europe ; - gouvernance démocratique à travers le renforcement de la participation de la société civile au processus décisionnel à l'échelle locale, nationale et européenne ; <p>dont deux initiatives concrètes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - visites d'information de la Conférence des OING en Bulgarie et en Moldova, ainsi

	<p>que dans d'autres Etats membres du Conseil de l'Europe ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - lab « Protéger l'espace civique dans les milieux intergouvernementaux » organisé le 19 novembre dans le cadre du Forum mondial de la démocratie [liens vers la présentation des labs et le programme du Forum mondial].
13 h 00 – 14 h 30	Pause déjeuner
14 h 30 – 16 h 00	<p>Points essentiels du mandat du Conseil d'experts et du Plan d'action de la Conférence des OING, et échange de vues sur les actions possibles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Approche par pays <ul style="list-style-type: none"> o Suivi et mise à jour des avis du Conseil d'experts sur l'Azerbaïdjan et la Fédération de Russie [lien Fédération de Russie lien Azerbaïdjan] o Préparation d'avis sur d'autres pays - Approche thématique <ul style="list-style-type: none"> o Suivi de l'étude du Conseil d'experts sur l'encadrement des activités politiques des ONG [lien vers l'étude (uniquement en anglais)] o Préparation d'une étude sur le cadre juridique pour la consultation publique dans les processus d'élaboration Mise à jour de l'étude sur les normes, les mécanismes et la jurisprudence [lien vers l'étude de 2013 (uniquement en anglais)]
16 h 00 – 16 h 15	Pause café
16 h 15 – 18 h 00	<p>Répartition des responsabilités individuelles initiales découlant des échanges précédents, pour les travaux au sein du Conseil d'experts et à l'extérieur</p> <p>Informations du secrétariat sur les questions administratives</p>

Mardi 29 septembre

9 h 00 – 10 h 30	<p>Table ronde sur la protection de l'espace civique</p> <ul style="list-style-type: none"> - défis actuels et initiatives lancées pour y répondre ; - échange de vues sur les possibilités de coopération ; <p>avec la participation des représentants suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Alexandre Guessel, Directeur des affaires politiques ; - Jennifer Schuetze-Reymann, Direction générale I, Droits de l'homme et état de droit ; - Grigori Dikov, Commission de Venise ; - Juris Rudevskis, Greffe de la Cour européenne des droits de l'homme.
------------------	---

10 h 30 – 11 h 00	Pause café
11 h 00 – 12 h 30	Suite de la table ronde
12 h 30 – 13 h 30	Pause déjeuner
13 h 30 – 15 h 00	Mise au point du programme de travail 2015-2016
15 h 00 – 15 h 30	Date de la prochaine réunion Questions diverses